



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION POUR LE SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, M Jean-Charles Bellemare, président d'élection, annonce aux électeurs de la **Ville de Stanstead** les éléments suivants.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller 1
 - Poste de conseillère ou conseiller 2
 - Poste de conseillère ou conseiller 3
 - Poste de conseillère ou conseiller 4
 - Poste de conseillère ou conseiller 5
 - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection entre le **17 septembre 2021 et le 1^{er} octobre 2021**

Lundi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	

À noter : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, il sera possible de voter à l'un des trois moments suivants :
 - Jour du scrutin : Dimanche, le 7 novembre 2021, **entre 9 h 30 et 20 h**
 - Vote par anticipation : **30 octobre 2021, entre 9 h 30 et 20 h**
 - Vote par anticipation : **31 octobre 2021, entre 9 h 30 et 20 h**

Les trois jours de vote se dérouleront à :

- **L'école primaire Sunnyside Elementary**
441, rue Dufferin, Stanstead

MESURES EXCEPTIONNELLES : SITUATION SANITAIRE

VOTE PAR CORRESPONDANCE

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹ ;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5). SM-1 (21-04)

- raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
 - Présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection **au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire et adjointe d'élection : Mme Rachel Burnham
6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection : M Jean-Charles Bellemare

Adresse : 425, rue Dufferin, Stanstead, QC J0B 3E2

Téléphone : 819 876-7181, poste 102

Secrétaire et adjointe au président d'élection : Mme Rachel Burnham

Adresse : 425, rue Dufferin, Stanstead, QC J0B 3E2

Téléphone : 819 876-7181, poste 110

Donné à Stanstead, le 14 septembre 2021



Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 14^e jour du mois de septembre 2021.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier